

226C1394
FR0011341205-FS0769

27 août 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 août 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX et détenir, indirectement, 2 855 579 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 5,60% du capital et 5,24% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 830 834	5,57	2 830 834	5,19
Goldman Sachs & Co. LLC	857	ns	857	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	13 813	0,03	13 813	0,03
Folio Investments Inc.	21	ns	21	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	10 053	0,02	10 053	0,02
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 855 579	5,60	2 855 579	5,24

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NANOBIOTIX hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 23 411 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBIOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 421 970 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 17 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 septembre 2026 et le 20 août 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 50 833 462 actions représentant 54 534 179 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.